

**Tableau pour les ERP de type U***A compléter éventuellement par d'autres rubriques***LISTE DES CONTRÔLES  
ET ENTRETIENS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES**

Type d'installation	Date du Contrôle	Nom de l'organisme agréé ou du Technicien compétent	Observations	Périodicité du contrôle Agent vérificateur
Désenfumage des escaliers (Art. DF10)				<b>1 /an par technicien</b>
Désenfumage mécanique des circulations - Débits de désenfumage (Art. DF10)				<b>1 /an par technicien + 1/3ans organisme agréé</b>
Porte à effacement latéral (Art. CO 48§3e)				<b>1 /an par technicien</b>
Chauffage – Ventilation Climatisation - (Art. CH 58)				<b>1 /an par technicien</b>
Production eau chaude (Art.Ch58)				<b>1 /an par technicien</b>
Gaz Etanchéité des canalisations (Art. GZ 30)				<b>1 /an par technicien</b>
Gaz médicaux (Art. U 64)				<b>1 /an par technicien</b>
Installations électriques Groupe électrogène (Art. EL 18-19)				<b>1 /an par technicien</b>
Eclairage de Sécurité (Art. EC 13-15)				<b>1 /an par technicien</b>
Ascenseurs Monte-charges (Art. AS 9)				<b>1/5 ans organisme agréé 1 /an par technicien</b>
Appareils de cuisson Hottes et filtres (Art. GC 21-22)				<b>1 /an par technicien</b>
Moyens de secours (Art. MS 73) - Extincteurs - Colonnes sèches				<b>1 /an par technicien 1 /an par technicien</b>
Contrat d'entretien SSI (Art. MS 68)				
Rapport de contrôle SSI (Art. MS 73)				<b>1 /3 ans organisme agréé</b>
- Exercices de formation du personnel - Exercice d'évacuation simulée (Art. MS 51 – U 47)				<b>4 /an</b>
Défense Extérieure Contre l'Incendie - Poteau d'Incendie Privé (Art.MS 4 et 6)				<b>1 /an</b>